

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

9 novembre 2023

et qu'elle a été faite le

9 novembre 2023

Que le nombre des membres en
exercice est de : 48

Présents : 41

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 7

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2023_09_139

Objet :

Décisions prises par le président
dans le cadre de sa délégation

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 16 novembre 2023

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-trois, le 16 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-
Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET
Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M.
Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO **Etrepigny** : M.
Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel
BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY,
Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie
NIALON **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAIEN **La Barre** : M. Philippe
GIMBERT **Louvatange** : M. Gérome FASSET **Montmirey-la-
Ville** : M. Eric PERTUS **Mutigny** : M. Eric DRUOT **Orchamps** :
M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD
Offlanges : M. Jean-Claude THABARD **Our** : M. Segundo
ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe
PERRET **Ougney** : M. Cédric IVANES **Ranchot** : Mme Séverine
DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M.
Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE
Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** :
M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les
Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic
DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain
GOMOT

Suppléés :

Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER **La
Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Monteplain** : M. Luc
BEJEAN **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE
Orchamps : M. Régis CHOPIN, Mme Lucette NAEGELLEN
Salans : **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON

Secrétaire de séance : M. Eric DRUOT

Procurations de vote :

**Mandants : M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), Mme Lucette
NAEGELLIN (ORCHAMPS)**

**Mandataires : M. Gérome FASSET (LOUVATANGE), M. Olivier
DEMANDRE (ORCHAMPS)**

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

a. Consultations inférieures à 40 000 €

- **Marché « Acquisition et livraison de produits pharmaceutiques » (décision n° 089-2023)**

Titulaire : PHARMACIE DE LA BERNARDINE – 2 rue de la Libération – 39700 ORCHAMPS

Date de notification : 26 août 2023

Montant : 2 023, 45 € HT

- **Marché « Acquisition et livraison de matériel informatiques – Siège » (décision n° 090-2023)**

Titulaire : XEFI – 56 avenue Lattre de Tassigny – 39100 DOLE

Date de notification : 31 août 2023

Montant : 4 693, 03 € HT

- **Marché « Mise aux normes électriques des Bâtiments de la CCJN » – Avenant n°3 (décision n° 097-2023)**

Titulaire : MP SOLUTIONS – 4 rue Richebourg – 39350 GENDREY

Date de notification : 29 avril 2023

Montant : L'avenant a pour objet la prolongation délai. Cette nouvelle date est prévue pour le 30 septembre 2023

- **Marché « MOE pour les travaux de réhabilitations de l'accès carrière pour la STEP à Ranchot (partie réalisation voirie d'accès en enrobés) » – Avenant n°1 (décision n° 098-2023)**

Titulaire : ARTELIA – 21 avenue Albert Camus – 21000 DIJON

Date de notification : 28 septembre 2023

Montant : – 5 250,00 € HT suite au retrait de certaines missions (VISA, DET, AOR)

- **Marché « Diagnostic amiante/HAP des chaussées sur les communes de Montmirey-La-Ville, Montmirey-Le-Château et Pagney » – Avenant n°1 (décision n° 099-2023)**

Titulaire : SAS DEM – 10 rue Rouget de Lisle – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 22 septembre 2023

Montant : – 750,00€ HT suite à la suppression de 4 points amiante/HAP sur la commune de Pagney (rue de la Fontaine) suite à la réduction du programme de travaux sur cette rue

- **Marché « Mission d'archivage » (décision n° 0100-2023)**

Titulaire : CDG 39 – 3 rue Victor Bérard – CS 50086 – 39303 CHAMPAGNOLE

Date de notification : 3 juillet 2023

Montant : 680,00 € HT

- **Marché « Abonnement mensuel suivi commande publique » (décision n° 104-2023)**

Titulaire : E ATTESTATION – 27 avenue Carnot – 91300 MASSY

Date de notification : 18 juillet 2023

Montant : 1 800,00 € HT

- **Marché « Proposition de mission architecte – Bâtiment ex le Galoubin » (décision n° 105-2023)**

Titulaire : SERGE ROUX – 188 avenue Jacques Duhamel – 39100 DOLE

Date de notification : 28 juillet 2023

Montant : 2 000,00 € HT

- **Marché « Diagnostic sécurité incendie pour le bâtiment 26 grande rue a Ranchot » - Avenant n°1 (décision n° 106-2023)**

Titulaire : SOCOTEC – Parc Technologique de Dijon – 1 rue Louis de Broglie – 21000 DIJON

Date de notification : 26 juillet 2023

Montant : 800 € HT.

b. Marchés supérieurs à 40 000 €

- **Marché « Raccordement des effluents de Fraisans sur la STEP de Ranchot – Modification des postes de refoulement – Agrandissement de la STEP – Lot n°3 – DC4 – Pose des armatures du béton armé » (décision n° 092-2023)**

Titulaire : MOINGEON – 59 Grande rue – 21 230 LACANCHE

D'accepter l'entreprise LIAM – 26 rue Damrémont à PARIS (75018) comme sous-traitant à la société MOINGEON

Date de notification : 20 juillet 2023

Montant de la sous-traitance : 6 000,00 € HT

- **Marché « Travaux d'assainissement – création d'une nouvelle unité de traitement de 130 EH à Louvatange – DC4 – Etanchéité des filtres » (décision n° 093-2023)**

Titulaire : ORPEO ENVIRONNEMENT – 486 rue Louis Rémy – 39570 MESSIA

D'accepter l'entreprise NMG – 26 rue Damrémont à PARIS (75018) comme sous-traitant à la société ORPEO

Date de notification : 26 juillet 2023

Montant de la sous-traitance : 9 188, 00 € HT

- **Marché « Travaux d'assainissement – création d'une nouvelle unité de traitement de 130 EH à Louvatange – DC4 – Travaux paysagers » (décision n° 094-2023)**

Titulaire : ORPEO ENVIRONNEMENT – 486 rue Louis Rémy – 39570 MESSIA

D'accepter l'entreprise CHABOD CLOTURE ESPACE VERT – 3 rue de l'Eglise à ARC SOUS MONTENOT (25270) comme sous-traitant à la société ORPEO ENVIRONNEMENT.

Date de notification : 28 juillet 2023

Montant de la sous-traitance : 14 200, 00 € HT

- **Marché « Travaux d'assainissement – création d'une nouvelle unité de traitement de 130 EH à Louvatange – DC4 – Terrassement réseaux » (décision n° 095-2023)**

Titulaire : ORPEO ENVIRONNEMENT – 486 rue Louis Rémy – 39570 MESSIA

D'accepter l'entreprise EURL LR TP – 17 rue des Egares Hameau Lamarre à CHAPELLE VOLAND (39140) comme sous-traitant à la société PETITEAN TP.

Date de notification : 31 août 2023

Montant de la sous-traitance : 40 000, 00 € HT

- **Marché « Travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps – clôture et d'un portail » (décision n° 096-2023)**

Titulaire : SAS SYNTEA – 3 route du Dôme – 69630 CHAPONOST

D'accepter l'entreprise C'CLÔT – 200 Rue des Terres Bourdin à RILLEUX-LA-PAPE (69410) comme sous-traitant à la société SAS SYNTEA.

Date de notification : 1^{ER} septembre 2023

Montant de la sous-traitance : 24 625, 00 € HT

- **Marché « Travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs du système d'assainissement de Ranchot » – Avenant n°1 (décision n° 101-2023)**

Titulaire : DCI ENVIRONNEMENT – 5A rue Jacques Dagùère – 21300 CHENOVE

Date de notification : 17 mars 2023

Montant : L'avenant a pour objet une prolongation des délais d'exécution.

- **Marché « Travaux d'assainissement sur la commune de Orchamps » – Avenant n°1 (décision n° 102-2023)**

Titulaire : SAS SYNTEA / PETITJEAN – 330 rue des Frères Lumières – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 21 septembre 2023

Montant : L'avenant a pour objet la modification d'adresse et du SIRET de l'entreprise.

- **Marché « Travaux d'assainissement sur la commune de Orchamps » – Avenant n°2 (décision n° 103-2023)**

Titulaire : SAS SYNTEA / PETITJEAN – 330 rue des Frères Lumières – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 10 octobre 2023

Montant : L'avenant concerne une prolongation de délai suite à l'OS de reprise numéro 4.

2. En matière de ressources humaines

- **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 107-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Lou GUIMARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à la micro-crèche à Salans ;

2/ De mettre en place une convention entre la MFR d'Amange, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Alexandre VINIT, Responsable, soit le tuteur de la stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 108-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Aurélane MELINE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à la micro-crèche à Salans ;

2/ De mettre en place une convention entre la MFR d'Amange, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Alexandre VINIT, Responsable, soit le tuteur de la stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 0109-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Amandine BIDAL en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au multi-accueil ;

2/ De mettre en place une convention entre la MFR d'Amange, le stagiaire et la Communauté de

Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable, soit la tutrice de la stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 0110-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Lou GUIMARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'ACM à Fraisans ;

2/ De mettre en place une convention entre la MFR d'Amange, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable, soit le tuteur de la stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR de Salins les Bains (décision n° 0112-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Caroline BRASSEUR en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à la micro-crèche ;

2/ De mettre en place une convention entre la MFR de Salins-Les-Bains, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Alexandre VINIT, Responsable, soit le tuteur de la stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR de Salins les Bains (décision n° 0113-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Nadège NOEL en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'ACM à Fraisans ;

2/ De mettre en place une convention entre la MFR de Salins-Les-Bains, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable, soit le tuteur de la stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR de Salins les Bains (décision n° 0114-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Véronique MORLIER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à la micro-crèche ;

2/ De mettre en place une convention entre la MFR de Salins-Les-Bains, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Alexandre VINIT, Responsable, soit le tuteur de la stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR de Salins les Bains (décision n° 0115-2023)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Caroline BRASSEUR en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à la micro-crèche ;

2/ De mettre en place une convention entre la MFR de Salins-Les-Bains, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Alexandre VINIT, Responsable, soit le tuteur de la stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR de Salins les Bains (décision n° 0118-2023)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Véronique MORLIER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à l'école à Ranchot ;
- 2/ De mettre en place une convention entre la MFR de Salins-Les-Bains, le stagiaire, l'Education Nationale et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Anne Valérie SIMONET, Directrice de l'école, soit la tutrice de la stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec l'IRTS – Avenant n°1 (décision n° 0119-2023)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Ségolène VINCENT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au multi-accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'IRTS, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cet avenant convention et tout acte afférent à ce dossier.
- 6/ Cet avenant convient de que la stagiaire effectuera ses 24 semaines de formation de la façon suivante : 30 heures/semaine au lieu de 35 heures/semaine et maintien de 3h30 de recherche.

▪ **Convention de stage avec l'IRTS (décision n° 0120-2023)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Juliane BORRONERO en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à la micro-crèche ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'IRTS, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Alexandre VINIT, Responsable, soit le tuteur de la stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

